



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-sept heures, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc MABILLET, Président du CCAS.

n° 63/2024

Date de convocation : 11 décembre 2024

Présents : Mesdames AFKIR Karima, DUPRE Anne, FONTENAS Pierrette, GOYHENECHÉ Maïté et ORDUNA Aurélie ; messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José et MABILLET Marc.

Excusés : Mesdames DARRAMBIDE Fabienne, NOGARO Isabelle et TROISVALLETS Cécile ; messieurs ROBINEAU Christian et ROBLES Antoine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : Budget annexe SSIAD 2024 - décision modificative n°3

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'administration d'approuver les ajustements budgétaires suivants, habituels en fin d'année (recettes liées aux remboursements des arrêts maladie) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante		
N° de compte	Libellé	Montants
606261	Protections, produits absorbants	100,00 €
6068	Autres achats non stockés	100,00 €
Groupe 2 : dépenses afférentes au personnel		
6226	Honoraires	7 300,00 €
Groupe 3 : dépenses afférentes à la structure		
6541	Créances admises en non valeur	2 500,00 €
6815	Dotations aux provisions d'exploitation	6 500,00 €
TOTAL		+ 16 500,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation		
N° de compte	Libellé	Montants
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	16 500,00 €
TOTAL		+ 16 500,00 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré d'administration approuvent ces modifications budgétaires et le ch présente délibération.

Vote de la question - nombre de votants : 8

pour : 8 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 19 décembre 2024

Le Président du C.C.A.S,

Marc MABILLET

